

À quoi serviront les données sur les courses demandées par un moyen technologique ?

Les données recueillies portant sur chacune des courses demandées par moyen technologique permettront d'élaborer une gamme d'indicateurs riche et indispensable pour développer les connaissances sur l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile.

Il s'agira en fait de quantifier plusieurs paramètres de l'industrie tels (liste non exhaustive) :

- la distribution temporelle des courses;
- la durée des courses;
- le temps écoulé entre l'heure de la demande des courses et l'heure du début des courses;
- la distribution géographique des courses;
- la distance des courses;
- le montant des courses, le montant versé aux chauffeurs;
- l'intensité de la prestation des chauffeurs qualifiés;
- l'intensité d'utilisation de diverses catégories d'automobiles qualifiées.

De plus, l'analyse et la modélisation éventuelles de ces paramètres fourniront à la Commission les outils nécessaires afin de l'appuyer dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus notamment en ce qui a trait à la fixation des tarifs et à la fixation de cibles d'automobiles à faibles émissions pour les répondants et les répartiteurs.

Il devrait être possible notamment de mieux caractériser l'offre et la demande de transport ainsi qu'informer la notion d'élasticité en ce qui a trait aux prix pratiqués par l'industrie.

De surcroit, l'analyse des montants versés aux chauffeurs permettra d'établir la conformité des répondants et des répartiteurs à l'article 94 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (Loi) (disposition antidumping).

Qui est visé par le rapport des courses demandées par un moyen technologique ?

Les répondants et les répartiteurs qui sont concernés sont ceux qui utilisent un moyen technologique (tarification dynamique) tel que défini à l'article 93 de la Loi, c'est-à-dire que *le traitement de la demande de course est fait par un moyen technologique qui ne nécessite pas l'intervention d'une personne physique et qui permet à la personne qui demande la course d'en connaître par écrit le prix maximal et d'y consentir avant que le chauffeur qualifié ne soit informé de la demande.*

En vertu du *Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile* (Règlement), ces répondants et répartiteurs qui utilisent le moyen technologique mentionné à l'article 93 de la Loi devront nous transmettre mensuellement des renseignements sur chacune des courses qui ont été demandées par ce moyen technologique à compter du 1^{er} novembre 2021. Les articles 35 et 51 du Règlement précisent également la nature de ces renseignements et que ceux-ci devront nous être transmis de façon électronique.

Voici les questions à se poser pour savoir si vous êtes visés par la transmission de ce rapport :

a) Vos demandes de courses sont-elles réparties par un moyen technologique ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si vous avez répondu « non » à la question a), vous n'êtes pas visés par la transmission du rapport mensuel des courses demandées par un moyen technologique, mais aurez l'obligation de nous transmettre le rapport annuel des courses effectuées selon la tarification de la Commission ou par contrat . ¹	
Si vous avez répondu « oui » à la question a), vous devez répondre à la question b) :	
b) Est-ce que ce moyen technologique permet au client d'effectuer sa demande de course sans l'intervention d'une personne physique de votre service , et ce, jusqu'à ce que le chauffeur soit informé de la course?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si vous avez répondu « non » à la question b), vous n'êtes pas visés par la transmission du rapport mensuel des courses demandées par un moyen technologique.	
Si vous avez répondu « oui » à la question b), vous devez répondre à la question c) :	
c) Est-ce que ce moyen technologique permet au client de :	
<input type="checkbox"/> consentir à un prix estimé de la course avant que le chauffeur soit informé de la course ? S'il s'agit de votre situation, vous n'êtes pas visés par la transmission du rapport mensuel des courses demandées par un moyen technologique.	
<input type="checkbox"/> consentir à un prix maximal ou fixe de la course avant que le chauffeur soit informé de la course (tarification dynamique)? S'il s'agit de votre situation, vous devez transmettre le rapport mensuel des courses demandées par un moyen technologique .	

¹ En vertu du *Règlement sur la transmission de renseignements et le facteur de multiplication du prix d'une course* vous devez nous transmettre, le 1^{er} mars de chaque année, un rapport relatif aux renseignements concernant les lieux d'origine et de destination des courses. Ce rapport concerne seulement les courses effectuées selon la tarification établie par la Commission (taximètre, odomètre pour les territoires exemptés d'être munis d'un taximètre, taux horaire) ou par un contrat convenu avec le client (*Règlement sur le contrat convenant du prix d'une course avec un client - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (chapitre T-11.2, a. 97)).

Renseignements à transmettre pour chacune des courses demandées par un moyen technologique

Votre rapport doit être conforme au modèle disponible sur notre site Internet au www.ctq.gouv.qc.ca. Pour y accéder, il suffit de sélectionner « Formulaires » dans le bandeau, puis de cliquer sur la rubrique « Transport rémunéré de personnes par automobile » et ensuite de cliquer sur le lien [CTQ-381 - Modèle pour le rapport des courses demandées par un moyen technologique](#).

Vous y trouverez également le présent [guide](#) qui vous renseigne sur le format des données à transmettre.

Aperçu du modèle du rapport des courses demandées par un moyen technologique

A	B	C	D	E	F	G	H	I
ANNEE_RAPPORT	MOIS_RAPPORT	NER_NAR_CTQ	DATE_RECEPTION_COURSE	MODE_COURSE	NO_DOSS_CHAUFFEUR	DATE_DEBUT_COURSE	LIEU_DEPART_LATI	LIEU_DEPART_LONGI
9999	99	9X99999R ou 9X99999R999X	AAAA-MM-JJ HH:MM:SS	XX	X9999-999999-99	AAAA-MM-JJ HH:MM:SS	99,9999	±99,9999

J	K	L	M	N	O	P	Q	R
DATE_FIN_COURSE	LIEU_DESTI_LATI	LIEU_DESTI_LONGI	MONT_FACT_CLIENT	MONT_VERS_CHAUFFEUR	NO_IMMAT_VEH	NO_IDENT_VEH	NO_IDENT_PROP_VEH	MARQUE_VEH
AAAA-MM-JJ HH:MM:SS	99,9999	±99,9999	99999,00	99999,00	XXXXXXX	XXXXXXXXXXXX999999	X9999-999999-99 ou 99999999	XXXXXX

S	T	U	V	W	X	Y
MODELE_VEH	ANNEE_VEH	TYPE_MOTEUR_VEH	TYPE_VEH	TAXIMETRE	LANTERNON	FAIBLE_EMISS
XXXXXX	9999	X	XX	X	X	X

Description détaillée des champs du rapport

COLONNE	CHAMP	DESCRIPTION	FORMAT	DÉTAILS CONCERNANT LE FORMAT
A	ANNEE_RAPPORT	Année des données visées par le rapport	9999	Longueur : 4 Format : numérique
B	MOIS_RAPPORT	Mois des données visées par le rapport (par exemple : janvier = 01)	99	Longueur : 2 Format : numérique
C	NER_NAR_CTQ	Numéro d'enregistrement du répartiteur (NER) délivré par la Commission ou Numéro d'autorisation du répondant (NAR) délivré par la Commission	9X99999R ou 9X99999R999X	Longueur : maximum 12 Format : alphanumérique Le numéro doit être saisi sans les tirets.
D	DATE_RECEPTION_COURS E	Date et heure de réception de la demande de course	AAAA-MM-JJ HH : MM : SS	Format : date, heure, minutes et secondes
E	MODE_COURSE	Mode selon lequel la course est effectuée	XX	Longueur : 2 Format : alphanumérique Valeurs : CE = course exclusive, TA = transport adaptée, TC = transport collectif, AN = Course annulée
F	NO_DOSS_CHAUFFEUR	Numéro de dossier du chauffeur inscrit sur le permis de conduire ou numéro de référence du chauffeur	X9999-999999-99	Longueur : 15 Format : alphanumérique
G	DATE_DEBUT_COURSE	Date et heure du début de la course	AAAA-MM-JJ HH : MM : SS	Format : date, heure, minutes et secondes
H	LIEU_DEPART_LATI	Coordonnée géographique de la latitude du lieu de départ de la course	99,9999	Longueur : 2 entiers + 4 décimales Format : numérique
I	LIEU_DEPART_LONGI	Coordonnée géographique de la longitude du lieu de départ de la course	±99,9999	Longueur : signe + 2 entiers + 4 décimales Format : numérique
J	DATE_FIN_COURSE	Date et heure de la fin de la course	AAAA-MM-JJ HH : MM : SS	Format : date, heure, minutes et secondes
K	LIEU_DESTI_LATI	Coordonnée géographique de la latitude du lieu de la fin de la course	99,9999	Longueur : 2 entiers + 4 décimales Format : numérique
L	LIEU_DESTI_LONGI	Coordonnée géographique de la longitude du lieu de la fin de la course	±99,9999	Longueur : signe + 2 entiers + 4 décimales Format : numérique

COLONNE	CHAMP	DESCRIPTION	FORMAT	DÉTAILS CONCERNANT LE FORMAT
M	MONT_FACT_CLIENT	Montant facturé au client	99999,00	Longueur : maximum 5 entiers + 2 décimales Format : numérique
N	MONT_VERS_CHAUFFEUR	Montant versé au chauffeur	99999,00	Longueur : maximum 5 entiers + 2 décimales Format : numérique
O	NO_IMMAT_VEH	Numéro de la plaque d'immatriculation de l'automobile utilisée	XXXXXXX	Longueur : maximum 7 Format : alphanumérique
P	NO_IDENT_VEH	Numéro d'identification du véhicule (NIV) ou numéro de série	XXXXXXXXXX999999	Longueur : 17 Format : alphanumérique
Q	NO_IDENT_PROP_VEH	Numéro de dossier du propriétaire ou du locataire long terme de l'automobile (numéro de dossier de la SAAQ)	X9999-999999-99 Ou 9999999	Longueur : 11 Format : alphanumérique Valeur : no dossier SAAQ
R	MARQUE_VEH	Marque de commerce du fabricant de l'automobile comme sur le certificat d'immatriculation	XXXXX	Longueur : 5 Format : alphanumérique
S	MODELE_VEH	Modèle de l'automobile comme sur le certificat d'immatriculation	XXXXX	Longueur : 5 Format : alphanumérique
T	ANNEE_VEH	Année de fabrication du modèle de l'automobile	9999	Longueur : 4 Format : numérique
U	TYPE_MOTEUR_VEH	Type de motorisation de l'automobile	X	Longueur : 1 Format : alphanumérique Valeurs : C = Hydrogène, D = Diesel, E = Essence, H = Hybride, L = Électricité, M = Méthanol, N = Gaz naturel, P = Propane, S = Non-propulsé, T = Éthanol, W = Hybride branchable, A = Autre
V	TYPE_VEH	Type de carrosserie de l'automobile (par exemple : MV1 = AC, Caravane Savaria = AD, Camry = BE, Odyssey = FO)	XX	Longueur : 2 Format : alphanumérique Valeurs : AC = Accessible, AD = Adaptée, BE = Berline, FO = fourgonnette, LI = Limousine, AU = Autre
W	TAXIMETRE	Indique si l'automobile est munie d'un taximètre	X	Longueur : 1 Format : alphanumérique Valeurs : O = Oui, N = Non
X	LANTERNON	Indique si l'automobile est munie d'un lanternon	X	Longueur : 1 Format : alphanumérique Valeurs : O = Oui, N = Non
Y	FAIBLE_EMISS	Indique si l'automobile est considérée comme étant à faibles émissions (extrait de l'article 102 de la Loi : automobiles qui sont mues exclusivement au moyen d'un moteur électrique, incluant une automobile dont le moteur est alimenté par une pile à combustible à l'hydrogène)	X	Longueur : 1 Format : alphanumérique Valeurs : O = Oui, N = Non

Comment utiliser la prestation électronique de services de la Commission pour transmettre le rapport des courses demandées par un moyen technologique

Vous devez transmettre votre rapport entre le 1^{er} du mois et de la date limite mentionné dans l'avis de courtoisie transmis le 25 de chaque mois. Ce rapport doit contenir les renseignements de chacune des courses visées pour le mois précédent. Ce rapport doit être acheminé à la Commission même si aucune course n'a été demandée par votre moyen technologique pour le mois visé. Dans cette situation, vous devez simplement remplir les champs suivants des colonnes A à C dans le modèle pour le rapport des courses : ANNEE_RAPPORT, MOIS_RAPPORT, NER_NAR_CTQ.

À défaut de le faire, la Commission analysera votre dossier et mettra en œuvre les sanctions prévues par la Loi.

Votre rapport doit être transmis de la façon suivante :

- Accéder au site Internet de la Commission au www.ctq.gouv.qc.ca, sélectionner « Services en lignes » dans le bandeau et ensuite cliquer sur la transaction « Transmission du rapport des courses demandées par un moyen technologique ».
- Inscrire votre identifiant ainsi que votre code d'accès affichés dans l'entête de l'avis de courtoisie transmis par la Commission le 25 de chaque mois et appuyer sur le bouton « Accéder ».
- Sélectionner la période visée par le rapport, joindre le fichier du rapport et appuyer sur le bouton « Transmettre ». À noter que seulement les extensions « zip » et « csv » sont acceptées pour le fichier transmis.

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à communiquer avec notre Service à la clientèle :

- Par Internet : www.ctq.gouv.qc.ca
- Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433